

Séance du 11 Septembre 2003

L'an deux mil trois le onze Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, M. Michel LE ROY, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, M. Romain QUERE, Mme Françoise NORMAND, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN,

Procurations : M. Daniel FUSTEC à M. Paul UGUEN, Mme Martine JAOUEN à M. André RIOU, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 Septembre 2003

Date de Publication : 16 Septembre 2003

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVEC

Objet : Contrat Restauration Entretien Cours d'Eau (C.R.E.)

Le Maire passe expose qu'il y a lieu d'étudier le dossier de mise en oeuvre du contrat restauration entretien des cours d'eau sur le bassin versant du léguer, et passe la parole à M. Pierre MENEZ, premier adjoint, afin qu'il présente ce projet de contrat restauration-entretien des cours d'eau pour l'ensemble du bassin versant du Léguer, soit 21 communes.

Il expose les propositions d'actions pour les cinq années à venir, qui concernent les aspects suivants :

- 1) enjeux piscicoles et halieutiques,
- 2) sécurité des biens et des personnes,
- 3) préservation de la ripisylve et des milieux connexes,
- 4) usages,
- 5) suivi et évaluation.

Ce contrat doit faire l'objet d'une enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt général, qui permettra aux collectivités locales d'intervenir également sur des terrains privés.

Le montant total de ce programme est estimé à 1 million d'euros pour les 21 communes concernées. Il devrait bénéficier de subventions à hauteur de 80 %.

Les opérations prévues sur le territoire de la commune de Guerlesquin sur 5 ans représentent un montant global de 8 939 €.

La charge financière nette après subventions s'élèverait à 445 € environ par an.

Il s'agit d'un cadre d'actions qui feront l'objet de décisions d'engagement année par année.

M. Pierre MENEZ précise que l'Association pour la protection et la mise en valeur de la Vallée du Léguer assurera la maîtrise d'ouvrage de la partie commune à l'ensemble du programme (expérimentation, communication, suivi-évaluation, coordination administrative et technique).

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera prise en charge par chacune des collectivités concernées sur leur territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Donne à l'unanimité un avis favorable à l'engagement de ce programme, sans les actions optionnelles, et à la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage selon les conditions ci-dessus.